



**Conseil municipal**  
**Mardi 5 avril 2022**

Sous la Présidence de Mme Pascale GUAGNI-LE MOING

Présents :

Les conseillers municipaux :

Messieurs Aurélien Laurent, Franck Lorenzon, Arnaud Maubaret, Sébastien Rusch,  
Dominique Goncalvès

Madame Aurore Castagnet, 2ème Adjointe,

Madame Céline Tréjaut 1ère Adjointe,

Madame Pascale Guagni Le Moing, Maire

Représentées : Mme Cécile Joly par Mme Pascale Guagni Le Moing, et Madame Emilie Sacrispeyre  
par Mr Sébastien Rusch

Secrétaire de séance : Madame Céline Tréjaut

Date de la convocation de la séance : le 21/03/2022

**Début de la séance 19h30**

- Budget 2022 :

Suite à un problème d'écriture sur le logiciel AGEDI concernant la transcription d'une décision modificative, nous n'avons voté ce jour, que le budget primitif.

La problématique sera réglée entre la trésorerie et un technicien AGEDI avant le 30 juin.

Avant cette date, nous devons voter le compte de gestion ainsi que le compte administratif, une délibération sera faite pour l'affectation des résultats et en suivant nous voterons un budget supplémentaire qui intégrera l'affectation des résultats.

## COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 05 avril 2022

<b>Membres en exercice :</b> 10	Date de la convocation: 21/03/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING</i>
<b>Présents : 8</b>	
<b>Votants: 10</b>	<b>Présents :</b> Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Céline TRÉJAUT
<b>Pour: 10</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b> Cécile JOLY par Pascale GUAGNI-LE MOING, Émilie SACRISPEYRE par Sébastien RUSCH
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>  <b>Absents:</b>  <b>Secrétaire de séance:</b> Céline TRÉJAUT

### Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF - DE\_2022\_009

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la commune de Saint-André du Bois,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 Février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du code général des collectivités territoriales,

#### DELIBERE ET DECIDE :

##### Article 1 :

L'adoption du budget de la commune de Saint-André du Bois pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 717 570,02 €**

**En dépenses à la somme de : 717 570,02 €**

##### Article 2 :

ADOPTE le budget par chapitre selon le détail suivant :
SOUS PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/04/2022
033-213303670-20220405-DE_2022_009-DE

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	137 023,17
012	Charges de personnel, frais assimilés	150 248,00
65	Autres charges de gestion courante	112 935,38
66	Charges financières	4 900,00
023	Virement à la section d'investissement	32 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	9753,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>446 859,55</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	20 000,00
70	Produits des services, du domaine, ventes	15 244,00
73	Impôts et taxes	256 010,19
74	Dotations et participations	82 306,56
75	Autres produits de gestion courante	18 940,28
76	Produits financiers	2,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	53 098,52
042	Opération d'ordre entre sections	1 258,00
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>446 859,55</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	217 205,09
16	Emprunts et dettes assimilées	32 939,38
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 258,00
020	Dépenses imprévues	19 308,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>270 710,47</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	10 970,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	159 018,00
021	Virement de la section de fonctionnement	32 000,00
28	Amortissement des immobilisations	9 753,00
001	Solde d'exécution section d'investissement	58 969,47
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>270 710,47</b>

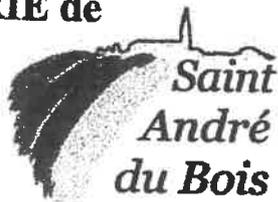
ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

RF SOUS PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2022 033-213303670-20220405-DE_2022_009-DE

Le Maire,  
Pascale GUAGNI-LE MOING





**FICHE DE CALCUL DE RESULTATS PREVISIONNELS**

Fonctionnement		Investissement	
<b>Résultat de l'année 2021</b>			
Dépenses	345 912,92 €	Dépenses	661 609,73 €
Recettes	417 958,08 €	Recettes	671 314,15 €
Résultats 2021	72 045,16 €	Résultats 2021	9 704,42 €
Transfert excédent budget CCAS	1 707,70 €		
<b>Résultat de clôture</b>			
Excédent N-1	79 345,66 €	Excédent N-1	49 265,05 €
Excédent de fonctionnement	153 098,52 €	Excédent d'investissement	58 969,47 €

Madame Jocelyne PETIT  
 Chef de service SGC La Réole

ellin TRÉSAG

## COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 05 avril 2022

<b>Membres en exercice :</b> 10	Date de la convocation: 21/03/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING</i>
<b>Présents :</b> 8	
<b>Votants:</b> 10	<b>Présents :</b> Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Céline TRÉJAUT
<b>Pour:</b> 10	
<b>Contre:</b> 0	<b>Représentés:</b> Cécile JOLY par Pascale GUAGNI-LE MOING, Émilie SACRISPEYRE par Sébastien RUSCH
<b>Abstentions:</b> 0	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Céline TRÉJAUT

### Objet: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 - DE\_2022\_008

Madame le Maire présente l'état des notifications des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 notifié par les services de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Les bases nettes d'imposition de la commune pour l'année 2022 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour mémoire, base de l'année 2021	Bases notifiées	Taux
Taxe sur foncier bâti	270 478	281 600	41,31
Taxe sur foncier non bâti	57 469	59 300	85,22

Compte-tenu de ces bases d'imposition, des allocations compensatrices d'allègements fiscaux et du produit attendu des taxes directes locales qui se voient appliquer un taux national, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taxes.

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1636 B sexies et suivants,

Vu l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales,

Vu le projet du budget primitif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



Fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

Taxes	Pour mémoire, taux votés en 2021	Bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits
Taxe sur foncier bâti	41,31	281 600	41,31	116 329
Taxe sur foncier non bâti	85,22	59 300	85,22	50 535

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Pascale GUAGNI-LE MOING



- Questions diverses :

#### Convivialité :

Nous espérons remettre en place le repas des anciens pour cette année 2022, la date est fixée le 11 décembre avec un repas traiteur le dimanche midi accompagné d'une animation cabaret.

#### Bâtiments / Patrimoine :

Logements communaux : informations du suivi concernant le sinistre dégât des eaux des logements communaux 3 et 4, la situation impose une formalisation de toutes les démarches selon les conseils du service juridique de l'ADIL.

Terrain de tennis : Les travaux sont en cours par l'entreprise SAE, le nettoyage du tennis a été effectué par notre agent technique. Malheureusement, les travaux de peinture ont dû être différés suite au constat du déplacement de 2 plaques supplémentaires. Nous attendons un nouveau rendez-vous avec le technicien pour soulager la pression existante sur le terrain et effectuer les travaux nécessaires sur les plaques déplacées. Ensuite les travaux de peinture pourront avoir lieu.

La raquette des coteaux nous informe avoir signé un devis pour le renouvellement des éclairages, le montant s'élève à 2300 € environ. Nous n'avons pas été informés en amont pour pouvoir budgétiser cette somme cette année. La question de la participation communale sera évaluée l'année prochaine (pourcentage de participation par l'intermédiaire d'une subvention).

L'étude de faisabilité de la mise en accessibilité de la mairie débutera par un relevé état des lieux des locaux sur ce mois d'avril. 3 réunions de travail sont programmées pour l'esquisse avant-projet et la présentation de l'avant-projet.

La problématique du stationnement est de nouveau évoquée afin de trouver une résolution à ce problème récurrent.

L'association de chasse est sollicitée pour peaufiner le projet de création d'un laboratoire pour pratiquer la venaison en conformité. Ce projet d'intérêt général sera accompagné par la municipalité.

#### Fin de la séance 22h30